

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Alkanen C5-C16 (12C) standard solution

Révision: 17.06.2025

Code du produit: AC18.04446

Page 1 de 19

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Alkanen C5-C16 (12C) standard solution

UFI: FFPY-FW92-ER4R-KT9M

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

###### **Utilisation de la substance/de la préparation**

Réactifs et produits chimiques de laboratoire

Réservé à des fins de laboratoire et d'analyse.

###### **Utilisations déconseillées**

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

#### 1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

###### **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda  
Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º  
Lieu: N-4050-320 Porto  
Téléphone: +351 226002917  
E-mail: info@analytichem.com  
Interlocuteur: SDS service department  
E-mail: SDS@analytichem.com  
Internet: www.analytichem.com  
Service responsable: SDS service department

###### **Renseignements concernant le fabricant/fournisseur**

Société: AnalytiChem Belgium NV  
Rue: Industriezone "De Arend" 2  
Lieu: B-8210 Zedelgem  
Téléphone: +32 50 28 83 20  
E-mail: info.be@analytichem.com  
Interlocuteur: SDS service department  
E-mail: SDS@analytichem.com  
Service responsable: AnalytiChem:  
EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem, Belgium, +32 50 28 83 20  
EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg, Germany, +49 203 51 94 – 200  
EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848  
UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester, OX26 4XB, England, +44 1869 355 500  
USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States, +1 800-244-8378  
Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X 4B6, Canada, +1 514-457-0701  
Australia: ORE Research & Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333  
145 (24 h) (Inland/intérieur du pays/nell'entroterra)  
+41 44 251 51 51 (aus dem Ausland/de l'étranger/dall'estero)  
0800 564 402 (CHEMTREC)

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

###### **Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Alkanen C5-C16 (12C) standard solution**

Révision: 17.06.2025

Code du produit: AC18.04446

Page 2 de 19

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou de la préparation****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2; H225  
Acute Tox. 3; H331  
Acute Tox. 3; H311  
Acute Tox. 3; H301  
STOT SE 1; H370  
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008**

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**  
méthanol

**Mention** Danger  
**d'avertissement:**

**Pictogrammes:**

**Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.  
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes (yeux, système nerveux central).  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**2.3. Autres dangers**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Préparations**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Alkanen C5-C16 (12C) standard solution

Révision: 17.06.2025

Code du produit: AC18.04446

Page 3 de 19

## Composants pertinents

Nº CAS	Substance	Quantité		
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
67-56-1	méthanol	95 - < 100 %		
	200-659-6	603-001-00-X	01-2119433307-44	
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT SE 1; H225 H331 H311 H301 H370			
110-54-3	n-hexane	< 1 %		
	203-777-6	601-037-00-0	01-2119480412-44	
	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H361f H315 H336 H372 H304 H411			
111-65-9	octane	< 1 %		
	203-892-1	601-009-00-8		
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H225 H315 H336 H304 H400 H410			
111-84-2	nonane	< 1 %		
	203-913-4			
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H226 H315 H336 H304 H400 H410			
142-82-5	heptane	< 1 %		
	205-563-8	601-008-00-2	01-2119457603-38	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H225 H315 H336 H304 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

## Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
67-56-1	200-659-6	méthanol	95 - < 100 %
	par inhalation: CL50 = 128,2 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: DL50 = 6000 mg/kg STOT SE 1; H370: >= 10 - 100 STOT SE 2; H371: >= 3 - < 10		
110-54-3	203-777-6	n-hexane	< 1 %
	par inhalation: CL50 = 73860 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg		
111-65-9	203-892-1	octane	< 1 %
	par inhalation: CL50 = > 24,88 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		
111-84-2	203-913-4	nonane	< 1 %
	par inhalation: CL50 = 17 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		
142-82-5	205-563-8	heptane	< 1 %
	par inhalation: CL50 = > 29,29 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		

## Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Alkanen C5-C16 (12C) standard solution

Révision: 17.06.2025

Code du produit: AC18.04446

Page 4 de 19

#### Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur  
Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.  
En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.  
Appeler immédiatement un médecin.

#### Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau  
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Appeler immédiatement un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologue.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Protéger l'oeil non blessé.

#### Après ingestion

Veiller à un apport d'air frais.  
En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau  
Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Vertiges  
État semi-conscient  
Gêne oculaire

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin: Méthanol

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés**  
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**Moyens d'extinction inappropriés**  
Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Liquides combustibles  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalement sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.  
Produits de combustion dangereux  
En cas d'incendie, risque de dégagement de:  
Dioxyde de carbone  
Monoxyde de carbone  
Veiller au retour de flamme.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.  
Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.  
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Alkanen C5-C16 (12C) standard solution

Révision: 17.06.2025

Code du produit: AC18.04446

Page 5 de 19

récipients.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### **Remarques générales**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### **Pour les non-secouristes**

Assurer une aération suffisante.  
Utiliser un équipement de protection personnel.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Evacuer les personnes en lieu sûr.  
À observer: Procédures d'urgence  
Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

#### **Pour les secouristes**

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Risque d'explosion.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### **Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.  
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).  
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

#### **Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

#### **Autres informations**

Assurer une aération suffisante.  
Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.  
Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Lire l'étiquette avant utilisation.  
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.  
Utiliser un équipement de protection personnel.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
Assurer une aération suffisante.  
Utiliser un échappement (laboratoire).

#### **Préventions des incendies et explosion**

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Alkanen C5-C16 (12C) standard solution

Révision: 17.06.2025

Code du produit: AC18.04446

Page 6 de 19

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Tenir à l'écart de: Aliments pour humains et animaux

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Fournir une douche oculaire et marquer clairement leur emplacement

#### Information supplémentaire

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Protéger contre: Rayonnement thermique.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

#### Conseils pour le stockage en commun

Directives nationales

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker dans un endroit sec.

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réactifs et produits chimiques de laboratoire

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
110-54-3	Hexane (n-Hexane)	50	180		VME 8 h	R, R2, SSC, B	
67-56-1	Méthanol	400	1440		VLE courte durée	R, SSC, B	
		200	260		VME 8 h		
142-82-5	n-Heptane	400	520		VLE courte durée	B	
		400	1600		VME 8 h		
111-65-9	n-Octane	400	1600		VLE courte durée		
		300	1400		VME 8 h		
		600	2800		VLE courte durée		
111-84-2	Nonane	200	1050		VME 8 h		

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Alkanen C5-C16 (12C) standard solution**

Révision: 17.06.2025

Code du produit: AC18.04446

Page 7 de 19

**Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)**

Nº CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
67-56-1	Méthanol	Méthanol	30 mg/l	U	c, b
110-54-3	n-Hexane	2,5-Hexanedione + 4,5-Dihydroxy-2-hexanone	5 mg/l	U	b
142-82-5	n-Heptane	Heptandione-2,5	200 µg/l	U	b

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Alkanen C5-C16 (12C) standard solution

Révision: 17.06.2025

Code du produit: AC18.04446

Page 8 de 19

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
DNEL type				
67-56-1	méthanol			
Utilisateur privé DNEL, aigu		par inhalation	systémique	50 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	260 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	260 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	260 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	260 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	40 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	40 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	50 mg/m <sup>3</sup>
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	local	50 mg/m <sup>3</sup>
Utilisateur privé DNEL, aigu		par inhalation	local	50 mg/m <sup>3</sup>
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	systémique	8 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, aigu		dermique	systémique	8 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	8 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, aigu		par voie orale	systémique	8 mg/kg p.c./jour
110-54-3	n-hexane			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	75 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	11 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	16 mg/m <sup>3</sup>
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	systémique	5,3 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	4 mg/kg p.c./jour
111-65-9	octane			
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	699 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	systémique	699 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2035 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	773 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	608 mg/m <sup>3</sup>
111-84-2	nonane			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2035 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	773 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	608 mg/m <sup>3</sup>
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	systémique	699 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	699 mg/kg p.c./jour
142-82-5	heptane			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2085 mg/m <sup>3</sup>

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Alkanen C5-C16 (12C) standard solution

Révision: 17.06.2025

Code du produit: AC18.04446

Page 9 de 19

Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	447 mg/m <sup>3</sup>
Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systémique	149 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	149 mg/kg p.c./jour

#### Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Substance		
Milieu environnemental			Valeur
67-56-1	méthanol		
Eau douce			20,8 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)			1540 mg/l
Eau de mer			2,08 mg/l
Sédiment d'eau douce			77 mg/kg
Sédiment marin			7,7 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			100 mg/l
Sol			100 mg/kg
111-65-9	octane		
Eau douce			0,01 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)			0,04 mg/l
Eau de mer			0,01 mg/l
Sédiment d'eau douce			4 mg/kg
Sédiment marin			4 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			0,16 mg/l
Sol			1,6 mg/kg
111-84-2	nonane		
Eau douce			0,0036 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)			0,014 mg/l
Eau de mer			0,0036 mg/l
Sédiment d'eau douce			0,62 mg/kg
Sédiment marin			0,62 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			0,054 mg/l
Sol			0,25 mg/kg

#### Conseils supplémentaires

Les réglementations nationales doivent être également observées!

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Écran de protection du visage

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Alkanen C5-C16 (12C) standard solution

Révision: 17.06.2025

Code du produit: AC18.04446

Page 10 de 19

#### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection pour produits chimiques avec marquage CE et numéro de contrôle à quatre chiffres .

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Risque d'explosion.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	comme: Méthanol
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	~-98 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	~64,7 °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	~5,5 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	~44 vol. %
Point d'éclair:	~9,7 °C
Température d'auto-inflammation:	~455 °C
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique: (à 20 °C)	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité:	très soluble
Solubilité dans d'autres solvants	
Aucune donnée disponible	
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur: (à 25 °C)	~169,27 hPa
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité (à 25 °C):	0,791 g/cm³
Densité relative (à 20 °C):	0,79-0,8
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	~1,11

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Alkanen C5-C16 (12C) standard solution

Révision: 17.06.2025

Code du produit: AC18.04446

Page 11 de 19

Caractéristiques des particules: Aucune donnée disponible

#### **9.2. Autres informations**

##### **Informations concernant les classes de danger physique**

###### Dangers d'explosion

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

###### Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

###### Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

###### Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

##### **Autres caractéristiques de sécurité**

###### Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

###### Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

###### Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

###### Teneur en corps solides:

0%

###### Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

###### Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

###### Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

###### Aucune donnée disponible:

###### Viscosité dynamique:

~0,544-0,59 mPa·s

(à 25 °C)

###### Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

#### **Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### **10.1. Réactivité**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### **10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Risque d'explosion en cas de:

Comburant, Perchlorate, Oxydes d'azote (NOx), Chlorates

Peroxyde d'hydrogène Acide nitrique, Acide sulfurique, Hypochlorites

Réaction exothermique avec:

Halogénure d'acides, Anhydride acétique, Anhydride maléique, Agent réducteur

Acide, Brome, Chlore (Cl2), Chloroforme, Tétrachlorure de carbone (Tétrachlorure de carbone)

Inflammation: Fluor, Phosphore oxydes

Possibilité de réactions dangereuses: Métal alcalino terreux, Métaux alcalins

#### **10.4. Conditions à éviter**

Rayonnement thermique.

#### **10.5. Matières incompatibles**

Aucune donnée disponible

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Alkanen C5-C16 (12C) standard solution

Révision: 17.06.2025

Code du produit: AC18.04446

Page 12 de 19

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

##### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

###### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

###### Toxicité aiguë

Toxique par inhalation.

Toxique par contact cutané.

Toxique en cas d'ingestion.

###### ETAmél calculé

ATE (orale) 102,5 mg/kg; ATE (cutanée) 307,4 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 3,070 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 0,5120 mg/l

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Alkanen C5-C16 (12C) standard solution

Révision: 17.06.2025

Code du produit: AC18.04446

Page 13 de 19

Nº CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode	
67-56-1	méthanol					
	orale	DL50 mg/kg	6000	Singe	Amer J Ophthalmol 40: 76-83 (cited in DG)	Determination of the acute toxicity of t
	cutanée	ATE mg/kg	300			
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	128,2	Rat	Study report (1980)	Study performed according to internal co
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,5 mg/l			
110-54-3	n-hexane					
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	Study report (1982)	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	73860	Rat	Industrial Medicine, Vol. 39, No. 5, May	OECD Guideline 403
111-65-9	octane					
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	Study report (1982)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	Study report (1982)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	> 24,88	Rat	Study report (1983)	OECD Guideline 403
111-84-2	nonane					
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	Study report (1982)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	Study report (1982)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	17 mg/l	Rat	Toxicology and Applied Pharmacology 44:	OECD Guideline 403
142-82-5	heptane					
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	Study report (1982)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	Study report (1982)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	> 29,29	Rat	Study report (1982)	OECD Guideline 403

#### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Alkanen C5-C16 (12C) standard solution

Révision: 17.06.2025

Code du produit: AC18.04446

Page 14 de 19

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes. (méthanol)

yeux

système nerveux central

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

#### Expériences tirées de la pratique

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Lésions du foie et des reins

coeur

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

##### Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

##### Autres informations

Maux de tête, Vertiges, État semi-conscient, État narcotique

Gêne oculaire, Vomissement, Troubles gastro-intestinaux, Excitation

Spasmes, État d'ivresse, Chute de tension

##### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Alkanen C5-C16 (12C) standard solution

Révision: 17.06.2025

Code du produit: AC18.04446

Page 15 de 19

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode	
67-56-1	méthanol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 15400 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	Bulletin of Environmental Contamination	other: EPA-660/3-75-00 9, 1975	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r ca. 22000 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Ecotoxicology and Environmental Safety 7	OECD Guideline 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 10000 mg/l	48 h	Daphnia magna	Water Research 23(4): 495-499 (1989)	other: DIN 38412 Teil 11	
	Toxicité pour les poissons	NOEC 446,7 mg/l	28 d	Pimephales promelas	SAR and QSAR in Environmental Research,	Calculation performed with ECOSAR	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 208 mg/l	21 d	Daphnia magna	OECD QSAR Toolbox Report (2013)	Toxicity of the target chemical is predi	
110-54-3	n-hexane						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 9,285 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	CONCAWE, Brussels, Belgium (2009)	The aquatic toxicity was estimated by a	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 21,85 mg/l	48 h	Daphnia magna	CONCAWE, Brussels, Belgium (2009)	The aquatic toxicity was estimated by a	
	Toxicité pour les poissons	NOEC 2,8 mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2009)	The aquatic toxicity was estimated by a	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 4,888 mg/l	21 d	Daphnia magna	CONCAWE, Brussels, Belgium (2009)	The aquatic toxicity was estimated by a	
111-65-9	octane						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,084 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)	The aquatic toxicity was estimated by a	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,3 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1987)	other: As described in: The evaluation o	
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0,579 mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)	The aquatic toxicity was estimated by a	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 1 mg/l	21 d	Daphnia magna	SIDS Initial Assessment Report For SIAM	OECD Guideline 211	
111-84-2	nonane						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1,098 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)	The aquatic toxicity was estimated by a	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,2 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1987)	other: As described in: The evaluation o	

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Alkanen C5-C16 (12C) standard solution

Révision: 17.06.2025

Code du produit: AC18.04446

Page 16 de 19

	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,252	28 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)	The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	1 mg/l	21 d	Daphnia magna	SIDS Initial Assessment Report For SIAM	OECD Guideline 211
142-82-5	heptane						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	4,338	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)	The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	1,5 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1987)	other: As described in: The evaluation o
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	1,284	28 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)	The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	1 mg/l	21 d	Daphnia magna	SIDS Initial Assessment Report For SIAM	OECD Guideline 211

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).  
(99%)

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
67-56-1	méthanol	-0,77
110-54-3	n-hexane	4
111-65-9	octane	5,15
111-84-2	nonane	5,65
142-82-5	heptane	4,5

#### FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
67-56-1	méthanol	1	Cyprinus carpio	Comparative Biochemi
110-54-3	n-hexane	501,187	Pimephales promelas	QSAR in Environmenta
111-65-9	octane	198,7	Mytilus edulis	Aquatic Toxicology 1
111-84-2	nonane	105	calculé	Other company data (
142-82-5	heptane	552	calculé	Other company data (

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune adsorption dans le sol ou sédiment.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Éviter une introduction dans l'environnement.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Alkanen C5-C16 (12C) standard solution

Révision: 17.06.2025

Code du produit: AC18.04446

Page 17 de 19

#### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éviter une introduction dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1230
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	MÉTHANOL
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3+6.1
Code de classement:	FT1
Dispositions spéciales:	279
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	336
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

### Transport fluvial (ADN)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1230
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	MÉTHANOL
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3+6.1
Code de classement:	FT1
Dispositions spéciales:	279 802
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2

### Transport maritime (IMDG)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1230
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	METHANOL

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Alkanen C5-C16 (12C) standard solution**

Révision: 17.06.2025

Code du produit: AC18.04446

Page 18 de 19

<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3+6.1
Dispositions spéciales:	279
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
EmS:	F-E, S-D
<b>Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)</b>	
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1230
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	METHANOL
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3+6.1
Dispositions spéciales:	A113
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Passenger LQ:	Y341
Quantité exceptée:	E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	352
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	1 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	364
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):  
Inscription 3, Inscription 40, Inscription 69, Inscription 75

**Information supplémentaire**

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).  
Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

**Législation nationale****RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Alkanen C5-C16 (12C) standard solution**

Révision: 17.06.2025

Code du produit: AC18.04446

Page 19 de 19

**Abréviations et acronymes**

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie de danger 2  
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, catégorie de danger 3  
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3  
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration, catégorie de danger 1  
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2  
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2  
STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 1  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3  
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 1  
Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1  
Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1  
Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2  
Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Acute Tox. 3; H331	Méthode de calcul
Acute Tox. 3; H311	Méthode de calcul
Acute Tox. 3; H301	Méthode de calcul
STOT SE 1; H370	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H301+H311+H331	Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H331	Toxique par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes (yeux, système nerveux central).
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*